



Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Bolton-Est a eu lieu le 15^e jour du mois de décembre de l'an **DEUX MILLE VINGT-CINQ** à 19 h 00 et à l'endroit habituel des séances.

Sont présents :

Elaine Thivierge	Mairesse	
Stéphanie Bilodeau	Conseillère	siège no 1
Pierre Piché	Conseiller	siège no 2
Richard Guévin	Conseiller	siège no 3
Pierre Lemay	Conseiller	siège no 4
Anita Jobin	Conseillère	siège no 5
Daniel Martin	Conseiller	siège no 6

Les élus présents FORMANT QUORUM sous la présidence de la Mairesse, Mme Elaine Thivierge.

Assiste également à la séance, le Greffier-trésorier adjoint M. Jean - Philippe Primeau conformément aux dispositions du *Code municipal*.

Il y avait 11 citoyens dans l'assistance virtuelle et en personne.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Mme Elaine Thivierge, Mairesse, déclare l'ouverture de la séance extraordinaire à 19h00.

**2025-12-5555 IL EST PROPOSÉ PAR : PIERRE PICHÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE M. Jean-Philippe Primeau soit nommé à titre de Greffier-trésorier pour la séance extraordinaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

**2025-12-5556 IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD GUÉVIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget de l'exercice financier 2026
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2026-2028
5. Adoption du règlement 2025-455 de taxation pour l'exercice financier 2026
6. Période de questions
7. Levée de la séance

3. Adoption du budget de l’exercice financier 2026

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, conformément au paragraphe 1 de l'article 954 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

**2025-12-5557 IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD GUÉVIN
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

QUE le Conseil adopte le budget de la Municipalité de Bolton-Est pour le prochain exercice financier de l'année 2026, prévoyant des revenus équivalent aux dépenses et se chiffrant comme suit :

REVENUS 2026

Taxes foncières générales	2 668 992 \$
Taxes sécurité publique	176 608 \$
Taxes matières résiduelles	120 842 \$
Taxes écocentre Magog	24 000 \$
Compensation services municipaux	17 934 \$
Vidanges fosses septiques	30 000 \$
Autres revenus de sources locales	609 469 \$
Gravière et sablières	40 000 \$
Subventions	1 045 126 \$
Appropriation des surplus et FPTJ	140 500 \$
GRAND TOTAL DES REVENUS	4 872 771\$

DÉPENSES 2026

Administration	937 916 \$
Sécurité publique	588 692 \$
Transport réseau routier	1 048 319 \$
Hygiène du milieu	715 516 \$
Urbanisme	120 520 \$
Loisirs	286 400 \$
Frais d'intérêts financement	93 900 \$
Affectation/Appropriation	(287 992) \$
Immobilisations	1 365 500 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	4 872 771 \$

4. Adoption du plan triennal d’immobilisations 2026-2028

CONSIDÉRANT QUE le Conseil doit soumettre annuellement son plan triennal d’immobilisations ;

**2025-12-5558 IL EST PROPOSÉ PAR : ANITA JOBIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil accepte le dépôt du plan triennal d’immobilisations des dépenses pour les années 2026,2027 et 2028 au montant de 5 965 000 \$ de la Municipalité de Bolton-Est.

PLAN TRIENNAL D’IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

SECTEUR	2026	2027	2028	TOTAL
ADMINISTRATION	52 000 \$	315 000\$	110 000 \$	477 000\$
ENVIRONNEMENT	5 000 \$	5 000 \$	5 000\$	15 000 \$
VOIRIE	1 308 500 \$	2 062 000 \$	2 050 000\$	5 420 500 \$
LOISIRS	\$	52 500\$	\$	52 500 \$
GRAND TOTAL	1 365 500 \$	2 434 500\$	2 165 000 \$	5 965 000\$

ADOPTÉE

5. Adoption du Règlement 2025-455 de taxation pour l’exercice financier 2026

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Richard Guévin et que le projet de règlement a été déposé à la séance du 1^{er} décembre 2025 ainsi que sur le site web de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de fixer les taux de taxation pour l’exercice financier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la loi du Code municipal, article 445, prévoit également que tout projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu’il soit nécessaire de le présenter de nouveau.

**2025-12-5559 IL EST PROPOSÉ PAR : STÉPHANIE BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal adopte le Règlement 2025-455 intitulé Règlement de taxation pour l’exercice financier 2026.

ADOPTÉE

6. Période de questions

La période de questions se déroule en continue de 19h05 et se termine à 19h52

Les sujets suivants ont été discutés :

- Frais variable services incendies Eastman et Austin;
- Meilleur service de prévention de la part d’Austin vu la hausse des coûts;
- Impact des cônes verts sur le compost;

- Questionnement sur 11 000\$ d'assurance au parc ;
- La municipalité devrait peut-être emprunter davantage pour accélérer la réparation des chemins;
- Fonctionnement de l'écocentre de Magog.

7. Levée de la séance

2025-12-5560 **IL EST PROPOSÉ PAR : DANIEL MARTIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 19h52.



ELAINE THIVIERGE
Mairesse



JÉAN-PHILIPPE PRIMEAU
Greffier-trésorier adjoint

Je, Elaine Thivierge, Mairesse de la Municipalité de Bolton-Est, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.